



Santé publique

Un peu moins de 8 700 IVG dans les Pays de la Loire en 2018

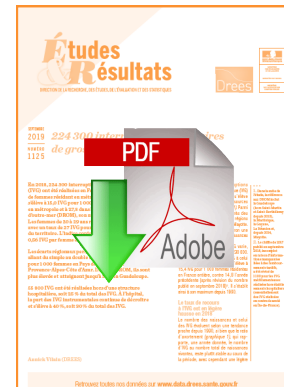
Selon les sources médico-administratives, le nombre d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) réalisées en France s'est élevé à 224 300 en 2018 (209 500 en France métropolitaine) ⁽¹⁾. Chaque année, il y a environ une IVG pour un peu plus de trois naissances.

Depuis 2001, le nombre annuel d'IVG varie entre 215 000 et 230 000. En 2018, il est supérieur de 3 % à celui de 2017. Le taux de recours s'élève à 15,4 IVG pour 1 000 femmes résidentes en France entière en 2018, contre 14,8 l'année précédente. Il s'établit ainsi à son maximum depuis 1990.

Toujours en 2018, on compte 15,0 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans en France métropolitaine et 27,8 dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) ⁽²⁾. C'est parmi les femmes de 20 à 24 ans que les IVG restent les plus fréquentes (27,3 femmes sur 1 000 en France). Le taux de recours parmi celles-ci est très stable depuis quelques années ; il est en légère hausse après 25 ans et en baisse avant 20 ans.

Les taux de recours varient du simple au double d'une région métropolitaine à l'autre : de 10,9 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans en Pays de la Loire à 22,0 pour 1 000 en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les recours sont les plus fréquents dans les DROM, en Île-de-France et dans le Sud-Est.

La Drees analyse également les IVG réalisées durant les deux dernières semaines du délai légal ; la pratique des IVG hors établissements hospitaliers ; les disparités territoriales de recours, « en partie liées à l'offre de soins ».

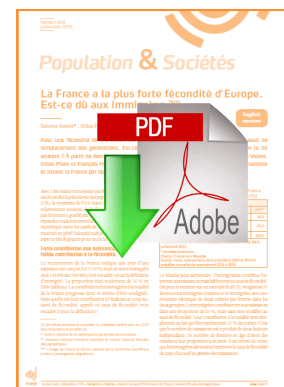


Démographie

Difficultés et perspectives pour les maternités tardives

Dans *Population & Sociétés* n° 562 de janvier 2019, Éva Beaujouan et Tomáš Sobotka analysent les maternités tardives dans les pays développés. Elles étaient assez fréquentes jusqu'au milieu du XX^e siècle car beaucoup de femmes continuaient d'avoir des enfants jusqu'à ce qu'elles ne puissent plus concevoir. Les maternités tardives ont ensuite reculé dans les pays développés, notamment du fait de la diffusion des nouvelles méthodes de contraception.

Cependant, ces dernières décennies, même si les complications de la grossesse sont de plus en plus fréquentes avec l'avancée en âge, les



(1) – Annick Vilain, « 224 300 interruptions volontaires de grossesse en 2018 ». Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), *Études & Résultats* n° 1125 de septembre 2019 (7 p.).

(2) – Les femmes dont l'âge est inconnu sont prises en compte pour le calcul des taux de recours nationaux et régionaux, mais pas pour celui des taux par âge. Les DROM comprennent la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et Mayotte.

maternités tardives, au-delà de 40 ans, connaissent une hausse, et ce sont de plus en plus des premiers-nés et des deuxièmes enfants. Cette hausse des maternités tardives tient en partie à la diffusion de la fécondation *in vitro* (FIV), bien que son recours se heurte à diverses difficultés : sa faible efficacité après 40 ans ; son coût élevé ; les réglementations restrictives dans certains pays...

Pour expliquer ce constat de maternités de plus en plus tardives, les auteurs évoquent « *une combinaison de facteurs comme l'allongement des études, l'évolution du statut des femmes et des relations entre les sexes, les changements de la vie de couple (mise en union tardive, ruptures d'union plus fréquentes, remises en couple pour former une seconde union plus tard dans la vie), et l'incertitude économique croissante chez les jeunes adultes* ». En outre, l'image de la parentalité tardive est « *devenue plus visible et mieux acceptée* ».

Les auteurs citent des avantages : « *Les parents âgés peuvent offrir un niveau de vie supérieur et une stabilité familiale accrue à leurs enfants, améliorant ainsi leurs chances dans la vie* ». Sans négliger les inconvénients : « *La paren-*

talité tardive comporte des risques plus élevés pour la santé de la mère et de l'enfant, sans compter le risque de ne pas avoir d'enfant du tout ».

Enfin, les auteurs sont convaincus que les maternités tardives vont continuer à augmenter. Tout d'abord du fait des changements socioéconomiques et culturels : « *Les femmes qui retardent leurs maternités engrangent plus d'années d'études et d'expérience professionnelle que celles qui ont leurs enfants plus tôt dans la vie ; leur carrière professionnelle progresse plus régulièrement et leur perte de salaire liée à la maternité est moindre* »... Les auteurs mentionnent également une hypothèse plus technique avec la congélation d'ovules (cryoconservation) en vue d'une utilisation future éventuelle – technique « *maintenant largement diffusée et accessible depuis dix ans* ».

Les auteurs concluent en insistant sur l'importance « *que les femmes et les hommes soient mieux informés des avantages et des inconvénients à projeter d'avoir ses enfants tard dans la vie* ».

À vos agendas

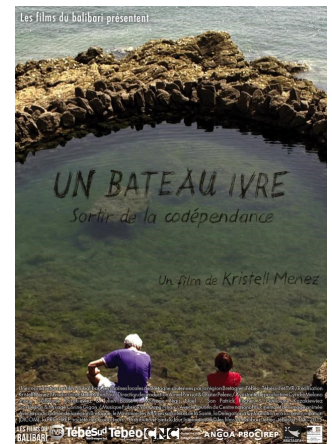


Le jeudi 19 décembre, à Laval Documentaire *Un bateau ivre*, et échanges

Le jeudi 19 décembre, de 20 h à 22 h 30, salle de spectacle de l'Avant-scène, 29 allée du Vieux-Saint-Louis, à Laval, le Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (Csapa) et le Réseau des intervenants en addictologie de la Mayenne (Riam 53) organisent une soirée sur le thème : « *Comment libérer la parole de l'entourage des personnes alcooliques, et comment les aider ?* ». Projection du documentaire de Kristell Menez : *Un bateau ivre* (France, 2015, 52 mn), puis échanges avec Janick Leroy et Catherine Davy, encadrantes d'un groupe de parole, et d'une participante à un tel groupe, « *maman d'une jeune fille suivie pour addiction* ».

Synopsis du documentaire : « *C'est avec délicatesse qu'est présenté le quotidien de l'entourage des proches de personnes alcooliques. Une immersion qui permet de suivre les rencontres de ces proches, leurs échanges, leurs efforts pour comprendre, aider, affiner leurs attitudes auprès de leurs compagnons, de leurs enfants adultes. Des temps de paroles libérateurs qui réconcilient.* »

Inscriptions avant le 13 décembre auprès du Csapa : 30 bis rue du Gué-d'Orger, 53000 Laval. Tél. 02 43 59 06 90. Mél. coordination.csapa@chlaval.fr



« *Les pourfendeurs de l'accord du participe passé, c'est leur principal argument, lui reprochent son excessive complexité, voire son caractère illogique. On pourrait se demander pourquoi ce qui, pendant plusieurs siècles, n'a pas paru compliqué, ou dont la complexité n'a pas paru réhibitoire, le serait aujourd'hui devenu. Nos enfants sont-ils plus sots ? Le cerveau humain en général, francophone en particulier, a-t-il dégénéré ? Si une règle est moins bien appliquée, n'est-ce pas plutôt parce qu'elle est moins bien comprise, parce qu'elle est moins bien enseignée ?* »

Romain Vignest, professeur de lettres classiques au collège André-Citroën, à Paris, président de l'Association des professeurs de lettres, « *Renoncer à maîtriser la langue, c'est renoncer à penser* », *Le Monde* du 8 septembre 2018.